

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 45

Séance du jeudi 31 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 31 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	02

Membres présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), PANTALACCI BANCE Antoinette (Pouvoir à Antony BALDOVINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 24 juillet 2025

Date d'exécution : 01 août 2025

Date d'affichage : 01 août 2025

OBJET : Démantèlement des installations de valorisation énergétique des biogaz issus de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de TALLONE

Le président expose que dans le cadre de la cessation de l'activité de l'unité de valorisation énergétique des biogaz issus de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du site de TALLONE (20270), la Commission syndicale des communes d'Aléria et Tallone a été mise en demeure de mettre en sécurité et de réhabiliter le site.

Il précise que dans la perspective du démantèlement des installations qu'il convient de mener dans ce cadre, il est nécessaire d'envisager la vente des biens qui composent l'installation de valorisation énergétique des biogaz, à savoir :

- **Moteurs thermiques et transformateurs électriques,**
- **Ensemble de tubulures en inox et supports métalliques constituant les amenées et traitement de biogaz,**
- **Torchère et compresseur**
- **Les deux containers de stockage d'huiles et de télégestion électrique du site.**

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.5222-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la vente des biens mobiliers dont il s'agit relève de la compétence de la commission syndicale (*Pour mémoire, constituant des biens mobiliers au sens de l'article 528 du code civil, les biens qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre*).

Il propose néanmoins au conseil municipal d'exprimer un avis favorable sur la vente des biens désignés ci-dessus et de donner mandat aux délégués de la commune pour se prononcer dans ce sens lors du vote qui devrait être organisé sur ce point par le comité syndical.

*** * ***

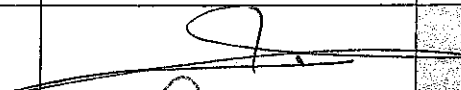
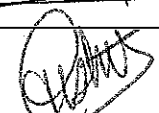
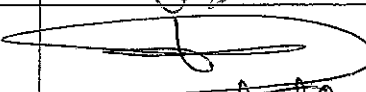
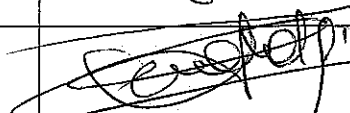
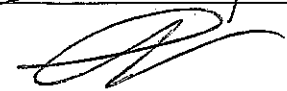
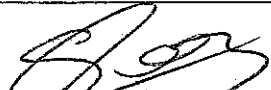
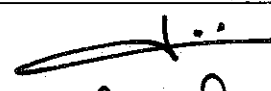
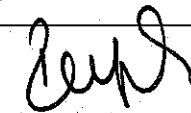
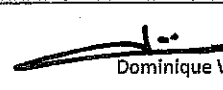
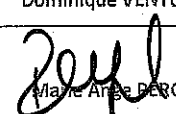
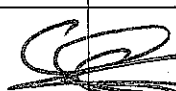
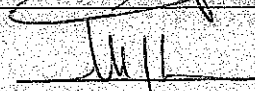
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable sur la vente des biens qui composent l'installation de valorisation énergétique des biogaz, à savoir :

- **Moteurs thermiques et transformateurs électriques,**
- **Ensemble de tubulures en inox et supports métalliques constituant les amenées et traitement de biogaz,**
- **Torchère et compresseur**
- **Les deux containers de stockage d'huiles et de télégestion électrique du site.**

Donne mandat aux délégués de la commune pour se prononcer dans ce sens lors du vote qui devrait être organisé sur ce point par le comité syndical.

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean-Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY Martin 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ Celia 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE Marie-Laure Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS Maria-Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI Antony Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY Sarah Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA Marie-Ange Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI Laure Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI Jean-François Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				 Marie-Ange PERGOLA
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE Antoinette Conseillère municipale Pouvoir à A. BALDOVINI	X				 A. BALDOVINI
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI



